



Bulletin d'Inspection

Programme d'Inspection Normalisée Nord-Américaine

2006-01 – Coussinets d'arbre à cames usés

Créé: 20 Mars, 2006

Révisé: 27 Avril, 2017

Révisé: 1 Avril, 2024

Résumé

Le présent bulletin d'inspection vise à clarifier l'inspection de l'arbre à cames de frein et des coussinets usés de l'arbre à cames lors d'une inspection en bordure de route, et à fournir des conseils lorsqu'un véhicule motorisé ou une remorque est en infraction ou lorsqu'il s'agit d'une condition de mise hors service.

Données de base

Tous les composants des freins de base, dont les arbres à came et leurs coussinets, sont très importantes pour la sécurité de l'utilisation d'un véhicule commercial. Les coussinets des arbres à came jouent un rôle important – support et flexibilité – dans le bon fonctionnement du système de freinage du véhicule.

Un coussinet d'arbre à came peut s'user et permettre à l'arbre à came de bouger autrement qu'en rotation. Une traction de la main sur l'arbre à came produit un mouvement latéral et rotatif combiné et ne permet pas d'évaluer avec précision l'usure des coussinets. En revanche, toute usure ou jeu au niveau du coussinet d'arbre à came va se répercuter jusqu'à un certain point sur la course du frein. Les limites de réglage des freins sont indiquées dans les tableaux de référence à la partie II des *Critères uniformisés de mise hors service pour l'Amérique du Nord*.

Conseils pour l'inspection

L'inspecteur devrait faire l'inspection des freins de base en recherchant les composants qui ne fonctionnent pas, qui sont lâches, imprégnés de graisse ou d'huile, absents ou fissurés.

Une inspection qui identifie un coussinet d'arbre à cames usé devrait se limiter à évaluer si la condition cause une autre infraction des freins. Un coussinet d'arbre à cames excessivement usé peut entraîner une course excessive de la tige de poussée du frein, des garnitures usées sur le segment inférieur, ou un frein inopérant. Pour chaque problème constaté, l'infraction doit être notée sous la défectuosité du frein correspondante dans les critères de mise hors service. La règle de 20 % des freins défectueux devrait être appliquée en conséquence.

Jusqu'à ce qu'un coussinet d'arbre à cames usé entraîne une condition spécifiée dans les MHS, les inspecteurs en bordure de route ne devraient pas considérer les coussinets d'arbre à cames usés comme une infraction ou une condition spécifique des MHS. Toutes les administrations membres sont invitées à transmettre le présent bulletin d'inspection à tous leurs inspecteurs.